

**Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 06/10/2021****Présents :**

Mmes Jacqueline FROMONOT, Aurélie MAYORA, Andrée POITOUT, Adeline TRIBUT

MM Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Nicolas MAITRET

Absente excusée : Mmes Marie BLONDEL

***La séance est ouverte à 20 heures
Sous la présidence du Maire Jean-Marie FROMONOT***

1) Compte rendu de la séance du 2 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité.

2) Achat d'une chaudière

La chaudière du caveau est tombée en panne après 12 ans de fonctionnement. Une demande de devis a été faite auprès de la société ADF Energie pour son remplacement. Le coût total de l'opération s'élève à 3048 € TTC. La dépense étant imputée en investissement, la TVA sera récupérée en 2022 (508 €).

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour lancer les travaux.

3) Achat d'un module informatique

L'achat du module informatique pour traiter les Déclarations sociales nominatives nous est imposé pour le 1^{er} janvier 2022. Le coût de l'achat s'élève à 350 € TTC auquel il faut ajouter la mise en route de 80 € TTC. Ce module a un abonnement annuel de 200 € TTC. Pour cette première année, le module a un prix de 630 € TTC.

Le conseil donne son accord contraint et forcé pour l'achat de ce module et de son abonnement.

4) Décision modificative

Une fois de plus, nous avons un transfert de compte qui doit être effectué pour régler ces dépenses. Nous allons prendre sur le compte « 022 - dépenses imprévues » 3564 € pour les mettre sur le compte d'investissement « 2135 - installations générales, agencement ».

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Le Maire nous fait un rapide point sur les finances. A la fin septembre, nous avons environ 64 000 € de dépenses et environ 81 000 € de recettes pour les 138 000 € de budgets.

Un petit aparté sur les futurs travaux, les trottoirs de la rue St Etienne devraient se faire d'ici la fin de l'année au vu des dires d'un employé de la société chargée des travaux. Des chicanes vont être ajoutées dans la rue St Etienne. Concernant le cimetière, le Maire a fait le tour avec la personne chargée des travaux de la société des pompes funèbres. Les travaux doivent commencer très prochainement.

5) Installation d'une douche

L'installation d'une douche pour l'employé communal dans les sanitaires de la mairie est suggérée par Bernard LECUILLER notamment lors des tontes. D'après la législation, il n'y a pas d'obligation mais des recommandations. Une demande de devis a été faite mais il n'y a pas eu de retour, une autre demande sera faite auprès de ADF Energie lors de sa venue pour l'installation de la chaudière du caveau. Cette prévision de travaux pour l'année prochaine fera l'objet d'une prise de décision pour le prochain conseil municipal. Le maire rappelle que l'on demande des devis après décision prise en conseil municipal et non le contraire.

6) Questions et informations diverses

- L'opération chocolat et le repas pour les anciens (pour les plus de 70 ans) sont proposés pour cette année. Ils sont approuvés par le conseil municipal. Le repas est prévu courant novembre dans le caveau de Maligny.
- La prime de fin d'année pour les employés communaux sera reconduite. Elle est approuvée à l'unanimité.
- Château d'eau, le Maire doit rencontrer la société Barbier (entreprise de terrassement).
- Le Maire recherche une personne supplémentaire pour la sécurité des intersections du village pour le marathon et le semi-marathon de Chablis pour le samedi 23 octobre entre 9 h et 13 h. Aurélie MAYORA complète l'équipe.
- La locataire de l'appartement communal a sollicité l'employé communal et Bernard LECUILLER indirectement pour savoir s'il avait la possibilité de mettre en place des garde-corps aux fenêtres ainsi qu'une sonnette vers sa boîte aux lettres afin de réceptionner les colis et les courriers en recommandés. Le conseil approuve les travaux. Le conseil rappelle que le conteneur des ordures ménagères doit être sorti les jours de levée car il y a eu plusieurs ratés au cours des derniers mois.
- Un petit point sur le projet de l'aménagement de la place pour les enfants, il est rappelé qu'il ne faut pas négliger toutes les options de subventions autres que celle de la communauté de communes (DETR et le conseil départemental). Bien que n'étant pas très favorable à cette opération, le Maire rappelle qu'il vaut mieux faire les choses correctement plus tôt que faire de l'à-peu-près.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.